

Infos BERGÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

N°8 AOÛT 2024



"Les 102 décibels" de Bergères-lès-Vertus

- *L'édito*
- *Les comptes rendus de séance*
- *L'avenir des écoles*
- *La vie communale*
- *La vie pratique*



SOMMAIRE

L'édito

- Le mot du maire *page 3*

Les comptes rendus de séance

- 25 janvier 2024 *page 4*
- 21 février 2024 *page 6*
- 13 mars 2024 *page 11*
- 10 avril 2024 *page 13*
- 29 mai 2024 *page 17*
- 26 juin 2024 *page 19*

La vie communale

- L'avenir des écoles *page 21*
- L'APE et les écoles *page 22*
- Le verger *page 24*
- Le City-park *page 24*

La vie communale (suite)

- Le CCAS *page 25*
- La chasse aux oeufs de pâques *page 26*
- La cérémonie du 8 mai *page 26*
- La brocante *page 27*
- Les 102 Décibels *page 28*
- Le tennis, un sport réservé à tous *page 30*
- Les 13 et 14 juillet *page 32*

L'état civil

- Les naissances, les PACS, les mariages et les décès *page 34*

La vie Pratique

- L'association Félintra 51 *page 35*
- Les adresses et les téléphones utiles *page 36*

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGÈRES-LÈS-VERTUS

Directrice de la publication : Eva VAUTRELLE
Conception et réalisation : Commune de Bergères-Les-Vertus
Photos : Associations et Commune de Bergères-Les-Vertus
Imprimé et édité par la Commune de Bergères-Les-Vertus

www.bergereslesvertus.fr



L'édito

Chères Bergeronnettes, Chers Bergeronnets,

Même si le temps de ces dernières semaines reste capricieux en cette période estivale, permettez-moi de vous souhaiter en mon nom et au nom de l'équipe municipale un bel Été !

Cette année, notre pays a l'honneur d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement international est l'occasion parfaite pour établir un parallèle entre nos valeurs nationales et celles du sport. Les Jeux Olympiques et Paralympiques promeuvent l'Amitié, le Respect et l'Excellence.

En sport, comme dans la vie, c'est cette solidarité qui permet de transformer les défis en opportunités, les échecs en succès.

Notre commune, à son échelle, est confrontée à certains défis, mais concrétise certaines opportunités en projets.

C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, que nous avons répondu aux sollicitations, que nous avons lancé des projets et déjà réalisé certains d'entre eux.

Le city stade qui est sorti de terre au printemps, fait un carton auprès de notre jeunesse. Les agrès sportifs sont également ouverts à tous. Ce lieu sera agrémenté dès cette année nous l'espérons, de terrains de pétanque, d'arbres pour apporter l'ombre nécessaire pour profiter pleinement de ces équipements, de tables de pique-nique et de bancs, dans l'esprit de faire de ce lieu, un lieu convivial et de tranquillité.

Le projet de réhabilitation du parc derrière l'église avance, et nous l'espérons débutera dès la fin de l'année. Les demandes de subventions sont en cours de réalisation et les devis vont être rapidement sollicités.

Le bâtiment de la mairie se dotera dès cet automne de panneaux photovoltaïques, de quoi rendre notre mairie autonome sur sa consommation électrique.

En 2025, ce sera au tour de la salle polyvalente. La toiture de cette dernière devra évident faire peau neuve, avant l'installation des panneaux, le chiffrage de ces travaux augmentant à cause de la présence de l'amiante.

Un lotissement va faire son apparition avec la création d'une voirie, la rue de la Berle près du stade. Les travaux de voirie débuteront la semaine du 5 août. 3 terrains communaux seront donc à la vente dans quelques mois, avis aux personnes intéressées ou à vos connaissances

Il y a quelques jours, nous avons eu l'immense chance de faire un voyage dans le passé : nous avons pu découvrir le travail et la finalité de nombreux mois de recherches documentaires et archéologiques, et cela a permis de donner une première image de ce que pouvait être notre château du Mont-Aimé. Une première modélisation 3D donc, que nous avons pu découvrir grâce au financement de l'Agglo d'Épernay, et qui pourra je l'espère, rapidement alimenter l'application 3D dont nous avons été les premiers demandeurs.

Nous avons encore bien d'autres projets en préparation ou à l'étude, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

La note négative de ces derniers mois reste notre école, qui verra à la rentrée un poste supprimé. Cette fermeture alimente nos inquiétudes sur le maintien de cette dernière. Je n'en ajoute pas plus, un article plus complet vous est proposé dans ce bulletin.

Notre commune n'oublie pas pourtant de s'animer, c'est avec plaisir que nous pouvons bénéficier des animations pratiquement mensuelles sur notre village organisées par nos associations (un grand merci à elles et leurs bénévoles) ce tout au long de cette année.

La brocante et la fête patronale, le marché de produits locaux sur le Mont-Aimé, les 102 décibels (fête de la musique bergeronnette), le loto du Tennis et son tournoi, sont entre autres une magnifique mise en valeur de notre village, et fait d'elle une commune vivante. N'oublions pas le 13 juillet qui a été cette année une vraie réussite avec votre présence de plus en plus grande et un feu d'artifice dont notre village peut s'enorgueillir !

Ayons donc confiance en notre avenir et continuons à avoir le plaisir de profiter d'un vrai bien-être et de partager un réel bien-vivre ici dans notre commune !

Je vous souhaite à toutes et tous une belle reprise.

Eva VAUTRELLE
Maire de Bergères-lès-Vertus

Séance du 25 janvier 2024

L'an 2024 et le 25 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :
ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva

Excusé(s) : Mme COUTANT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 26/01/2024
et publication ou notification du : 26/01/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Sécurisation RD933 phase 2 réf : 2024_D0001
- Convention de gestion Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2024_D0002
- Police de la publicité - 2024_D0003
- Devis pour création de plateforme pour parc multisports - 2024_D0004
- Devis pour Fête de la musique - 2024_D0005

Sécurisation RD933 phase 2 réf : 2024_D0001

Madame le Maire aborde à nouveau la question de la Sécurisation de la RD 933, en ce qui concerne sa phase 2. Elle expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'aménager la traverse d'agglomération par la RD 933, depuis le carrefour RD 933/ RD 9 jusque la sortie d'agglomération coté Etoges, incluant le redressement du carrefour RD 933 / RD 39, pour notamment améliorer la sécurité, sécuriser la circulation des piétons et permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite ;

dans ce cadre, la commune mènera toutes les études nécessaires en amont ;

puis, après vote de l'opération par le Département, et afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux de compétence communale et départementale, un mandat de maîtrise d'ouvrage sera confié à la commune par le département pour les travaux relevant de sa compétence, avec constitution d'un groupement de commande ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les marchés, avenants, conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de gestion Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - réf : 2024_D0002

Madame le Maire rappelle que suite à la visite du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne sur le site du Mont-Aimé en septembre 2023, une Convention est proposée à la Commune en vue de protéger des espèces comme les chauves-souris ou le hibou grand-duc.

- Le Mont Aimé est une butte témoin sur laquelle on peut trouver des espèces animales et végétales remarquables. L'intérêt écologique du site réside principalement dans sa mosaïque d'habitats naturels : boisements, pelouses calcaires, falaises, souterrains. Le Mont Aimé a d'ailleurs été désigné Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 avec une liste d'espèces animales et végétales diversifiées et typiques de ces milieux.

Séance du 25 janvier 2024 (suite)

Le site présente également un enjeu géologique puisqu'il est inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

- Plusieurs espèces de chauves-souris ont été recensées dans les souterrains. Les pelouses calcaires et rebords accueillent des espèces végétales notamment des orchidées et des insectes typiques de ces milieux ouverts.

Sur les falaises, le Hibou Grand-Duc pourrait potentiellement être présent. Tous ces éléments et notamment la présence d'espèces protégées font que le Mont Aimé est un lieu important à l'échelle locale et à préserver.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la Convention et autorisent Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Police de la publicité - réf : 2024_D0003

Madame le Maire indique que le transfert de la police de la publicité a été opéré au 01.01.2024 au niveau des maires. Exercer la police de la publicité sur son territoire, c'est instruire les demandes d'autorisations préalables, contrôler le respect de la réglementation sur sa commune, mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions.

Afin d'évaluer l'opportunité de proposer un service commun, la CAECPC propose aux communes de se prononcer, à savoir si elles souhaitent gérer elles-mêmes cette nouvelle compétence en interne, ou bien si elles envisagent de confier cette mission aux services de l'agglomération qui pourrait le proposer.

Après échange, les membres du Conseil décident que la Commune pourrait confier cette mission à un service commun au sein de la CAECPC et autorisent Madame le Maire à signer les demandes réalisées en ce sens.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis pour création de plateforme pour parc multisports - réf : 2024_D0004

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de Parc multisports en cours.

Plusieurs devis ont été demandés concernant la création de la plateforme qui doit accueillir le city parc. Quatre devis ont été reçus.

Le devis retenu est celui présenté par l'entreprise EVEA, il est de 36 391.50 euros HT soit 43 669.80 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis pour Fête de la musique - réf : 2024_D0005

Madame le Maire rappelle le projet de Fête de la Musique. Les devis suivants ont déjà été reçus :

- UDSP Marne pour le DPS Dispositif Prévisionnel de Secours : 550.00 euros TTC
- Société Cédric Cordoin pour le Groupe Blue Chill's : 1 000.00 euros TTC
- Franc Sécurité pour prestation de gardiennage : 656.10 euros HT soit 787.32 euros TTC

Après échange, les membres du Conseil décident à l'unanimité de signer ces devis et autorisent Madame le Maire à la signature de ces 3 devis présentés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Une réunion de la Commission Communale des Impôts est fixée au 26 janvier car les services du Cadastre ont proposé un remaniement cadastral au niveau de notre commune.
- Le repas du CCAS aura lieu le 9 mars 2024.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 10/02/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 21 février 2024

L'an 2024 et le 21 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

ayant donné procuration : MM : CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël, DOURY Kevin à Mme DENEUFCHÂTEL Karine, LHEUREUX Patrick à Mme MONCUIT Jeannine

Excusé(s) : Mme LAYAT Cloé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 15/02/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 01/03/2024
et publication ou notification du : 01/03/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme COUTANT Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Convention bureau d'études Voirie - 2024_D0007
- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public Rue du Stade/Berle - 2024_D0008
- Adhésion à un groupement de commandes avec le SIEM - 2024_D0009
- Mandat au Centre de Gestion pour la Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents - 2024_D0010

Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - 2024_D0011

Suite devis Fête de la Musique - 2024_D0012

- Convention bureau d'études Voirie - 2024_D0007

Madame le Maire rappelle la situation du dossier de permis d'aménager concernant les terrains à vendre situés près du terrain de football. La CAECPC a été consultée pour envisager l'aménagement de ces terrains et il a été présenté à la commune qu'il était possible de les employer en tant que Bureau d'études Voirie sur ce dossier qui a déjà pris du retard en raison de l'avancée du dossier administratif.

Par conséquent, une Convention doit être signée afin de pouvoir leur confier l'élaboration de notre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi que l'étude des projets à mettre en œuvre.

Après échange, le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la Convention proposée avec le Bureau d'études Voirie de la CAECPC.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public Rue du Stade/Berle - réf : 2024_D0008

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau alimentant le lotissement communal de 4 parcelles rue du Stade / ruelle de la Berle.

Les travaux sont estimés à 7 600.00 € HT. Le SIEM apportant une aide de 40 % du montant HT des travaux, il reste à la charge de la commune la somme de 4 560.00 € HT soit 5 472.00 € TTC à financer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux d'extension d'un montant de 5 472.00 € TTC et charge Madame le Maire d'effectuer les formalités nécessaires et de signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 21 février 2024 (suite)

Adhésion à un groupement de commandes avec le SIEM - réf : 2024_D0009

Depuis le 1er juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence. Depuis le 1er juillet 2007, l'ouverture à la concurrence concerne l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels. Aujourd'hui, conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Cette ouverture à la concurrence s'est poursuivie avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel :

- Loi de Consommation du 17 mars 2014, selon le calendrier suivant :
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2014,
- Suppression des TRV pour les copropriétés dont le niveau de consommation est supérieur à 150 MWh le 31 décembre 2015,
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2015.
- Loi Energie Climat du 8 novembre 2019, selon le calendrier suivant :
- Suppression des TRV pour les petits professionnels le 30 novembre 2020,
- Suppression des TRV pour les particuliers, syndicat de copropriété ou propriétaire d'immeuble à usage d'habitation principale consommant mois de 150MWh par an le 30 juin 2023.

Depuis le 1er janvier 2015, les acheteurs soumis au code de la commande publique ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et les établissements publics, sont dans l'obligation de signer contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses de gaz naturel, de fournitures et de services, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur

consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a créé par sa délibération n° 82-14 du 23 juin 2014, suivant l'article L 2113-6 0 8 du Code de la Commande Publique, un groupement de commandes d'achat de gaz naturel afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui est conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur. Le nouvel adhérent fera l'objet d'un avenant à cette convention.

Le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Il est chargé de signer et de notifier le marché

Chaque membre s'assurera, par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement de Commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, coordonnateur du Groupement.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- Autorise l'adhésion de la Commune de Bergères-lès-Vertus au Groupement de Commandes ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant ;
- Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 21 février 2024 (suite)

Mandat au Centre de Gestion pour la Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents - réf : 2024_D0010

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025 si l'employeur ne propose pas de participation au travers d'un contrat collectif au 1er janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux,

Séance du 21 février 2024 (suite)

le centre de gestion de la Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Marne s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Marne pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Marne figure parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Marne va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en

concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Marne afin de mener la mise en concurrence.

DÉLIBÉRÉ :

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Séance du 21 février 2024 (suite)

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité Social Territorial du 16 Janvier 2024.

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

- Donner mandat au Centre de gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - réf : 2024_D0011

Madame le Maire informe le Conseil municipal de quelques soucis au niveau des cloches de l'église. L'entreprise Haezebrouck étant intervenue pour en effectuer la maintenance, il a été constaté que le battant de la cloche n°1 était détérioré, la chape

métallique et les cuirs sont usés et que le battant actuel est fortement usé au niveau de la frappe. Un devis est établi par l'entreprise pour un montant de 2 447.00 € HT soit 2 936.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Suite devis Fête de la Musique - réf : 2024_D0012

Madame le Maire rappelle le projet de Fête de la Musique. D'autres devis ont été reçus :

- Agence culturelle Grand Est, pour le matériel scénique : 1 093.64 euros TTC
- Agence culturelle Grand Est, pour la scène : 188.76 euros TTC

Après échange, les membres du Conseil décident à l'unanimité de signer ces devis et autorisent Madame le Maire à la signature des devis présentés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Venue du cirque pour les élèves de l'école pour une semaine fin mai.

- Les élèves sont invités à participer aux premières plantations du futur verger.

- Une réunion publique est prévue sur les Energies Nouvelles Renouvelables le 12 mars 2024 à 18h30 en mairie.

- Une réunion COPIL sur le PLU est fixé au 23 février à 9h30 pour la suite de la procédure de révision du PLU.

- Le chemin le long du cimetière s'est fortement dégradé, des travaux sont prévus.

- Une étagère sera mise en place au niveau de l'abribus afin que des livres puissent y être déposés pour échange.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 04/03/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 13 mars 2024

L'an 2024 et le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé : Mme LAYAT Cloé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 22/03/2024
et publication ou notification du : 22/03/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables - 2024_D0013

Arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables - 2024_D0013

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Madame le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Madame le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Madame le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Séance du 13 mars 2024 (suite)

Ainsi, après débat, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- 1 réunion publique,
- Information transmise aux habitants par le biais d'Illiwap ainsi qu'un affichage municipal,
- Recueil (le cas échéant) des remarques effectuées lors de la réunion publique,

Madame le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe, à savoir l'ensemble du village avec une priorité sur les toitures marquées sur la carte, ainsi que sur les deux parkings de la commune dont les parcelles sont les suivantes : D 1082, D 1319, D 1856, D 1859, D 2149,
- Éolien : il est décidé de pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie, la commune ne souhaitant pas d'implantations sur son territoire,

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,
- Arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus,
- Précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation.

Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral,

- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté d'agglomération d'Épernay et Plaines de Champagne, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département, afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Un conseil d'école est fixé au mardi 19 mars 2024.
- Une réunion est fixée au jeudi 21 mars 2024 sur le projet Fête de la musique.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 22/03/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 et le 10 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé ayant donné procuration : M. ROSET José à M. LEROY Stéphane

Excusé : Mmes : LAYAT Cloé, VALLOIS Anne-Sophie, MM : CHAMPION Robin, DOURY Kévin, VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire :

Mme DENEUFCHÂTEL Karine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Convention de service commun Marchés Publics - 2024_D0014
- Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024 - 2024_D0015
- Vote du compte de gestion 2023 - 2024_D0016
- Vote du Compte administratif 2023 - 2024_D0017
- Affectation des résultats 2023 sur le BP 2024 - 2024_D0018

- Subventions Associations 2024 - 2024_D0019
- Vote du Budget Primitif 2024 - 2024_D0020
- Devis ONF programme travaux 2024 - 2024_D0021
- Devis MAC GUIL pour remise à neuf alimentation chauffage salle polyvalente - 2024_D0022
- Devis désamiantage toiture Salle polyvalente - 2024_D0023
- Devis remplacement trappe de désenfumage - 2024_D0024

Convention de service commun Marchés Publics - réf : 2024_D0014

Madame le Maire rappelle la situation du dossier de permis d'aménager concernant les terrains à vendre situés près du terrain de football. La CAECPC a été consultée pour envisager l'aménagement de ces terrains et il a été présenté à la commune qu'il était possible de faire appel au service commun du Bureau Marchés Publics afin de se charger du dossier de consultation des entreprises relativement aux travaux d'aménagement à effectuer au niveau du lotissement. Par conséquent, une Convention doit être signée afin de pouvoir leur confier la charge de la gestion des dossiers de consultation des entreprises pour ce projet.

Après échange, le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la Convention proposée avec le Bureau Marchés Publics de la CAECPC.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024 - réf : 2024_D0015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas modifier les taux pour cette année et à l'unanimité :

Séance du 10 avril 2024 (suite)

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024.

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,32 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,89 %.
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,27 %.

de charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2023 - réf : 2024_D0016

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 budget M57 présenté par le Service de Gestion Comptable d'Epervain Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2023, les montants suivants :

un excédent de fonctionnement de + 786 817.30 euros

un déficit d'investissement de - 118 052.12 euros,

soit un résultat total de clôture 2023 de + 668 765.18 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Compte administratif 2023 - réf : 2024_D0017

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	- 343 396.08	552 875.07	209 478.99
Opérations d'ordre	- 11 279.00	/	- 11 279.00
TOTAL	- 354 675.08	552 875.07	198 199.99
Report 2022	/	588 617.31	588 617.31
Cumul au 31/12/2023	- 354 675.08	1 141 492.38	786 817.30

Séance du 10 avril 2024 (suite)

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	- 215 064.53	237 182.41	22 117.88
Opérations d'ordre	/	11 279.00	11 279.00
TOTAL	- 215 064.53	248 461.41	33 396.88
Report 2022	- 151 449.00	/	- 151 449.00
Cumuls au 31/12/2023	- 366 513.53	248 461.41	- 118 052.12
Cumuls 2023	- 721 188.61	1 389 953.79	668 765.18

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation des résultats 2023 sur le BP 2024 - réf : 2024_D0018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et de l'instruction comptable M57.

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de + 786 817.30 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de - 118 052.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),
Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M57 de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	786 817.30 €
Affectation obligatoire c/1068	118 052.12 €
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	668 765.18 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions Associations 2024 - réf : 2024_D0019

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
65742	SUBVENTION COMMUNALE	OST DE MEYER	800.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES ET DES FLEURS	2 400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	500.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION LES GYMNETTES	200.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ECOLE DE MUSIQUE DE VERTUS - BLANCS-COTEAUX (OAE)	7 000.00 €
			13 244.00 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 10 avril 2024 (suite)

Vote du Budget Primitif 2024 - réf : 2024_D0020

Après la présentation des articles détaillés du Budget M57, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2024 en M57.

Les opérations sont données à titre indicatif.

Le budget 2024 M57 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (1 206 873 €) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (1 003 036 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis ONF programme travaux 2024

- réf : 2024_D0021

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception du devis transmis par l'ONF et concernant le programme de travaux 2024. Il est précisé qu'une réunion a eu lieu pour explication du devis avec la Commission Bois. Le devis est établi pour un montant de 12 124.08 € HT soit 13 336.49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis MAC GUIL pour remise à neuf alimentation chauffage salle polyvalente - réf : 2024_D0022

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de remise à neuf de l'alimentation du chauffage de la salle polyvalente. Le devis est établi par MAC GUIL pour un montant de 6 733.81 € HT soit 8 080.57 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis désamiantage toiture Salle polyvalente

- réf : 2024_D0023

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au désamiantage de la toiture de la Salle polyvalente avant de pouvoir envisager la pose de panneaux photovoltaïques.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, une seule a transmis un devis. Le devis est établi par BIENTZ FRERES pour un montant de 86 000.00 € HT soit 103 200.00 € TTC.

Des subventions seront déposées concernant ce projet.

Il est à préciser que les membres du Conseil municipal souhaitent planifier ce projet sur l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis remplacement trappe de désenfumage

- réf : 2024_D0024

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement de la trappe de désenfumage sur la Salle polyvalente. Le devis est établi par LES COUVREURS CHAMPENOIS pour un montant de 3 740.00 € HT soit 4 488.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 20:00

En mairie, le 26/04/2024

Le Maire

Eva VAUTRELLE

Séance du 29 mai 2024

L' an 2024 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, ROSET José à M. GILLAIN Eric

Excusé : Mme COUTANT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage : 22/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 14/06/2024
et publication ou notification du : 14/06/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention Fonds Vert - Rénovation parc Eclairage public - 2024_D0025
- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage public Avenue des Comtes de Champagne - 2024_D0026
- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'Eclairage public Lotissement Rue du Stade - 2024_D0027
- Création d'un budget Lotissement - 2024_D0028

- Convention pour extension des réseaux d'assainissement au Lotissement - 2024_D0029

Demande de subvention Fonds Vert - Rénovation parc Eclairage public - réf : 2024_D0025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2024 de rénovation du parc de l'Eclairage public au niveau de l'Avenue des Comtes de Champagne avec passage en Leds, avec le concours du SIEM.

Son coût est estimé à 31 050.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds Vert "Rénovation du parc de l'Eclairage public" 2024 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2024
- sollicite une aide financière dans le cadre du Fonds vert 2024 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :18 604 euros
Participation SIEM : 6236.00 euros
Subvention Fonds vert 2024 :.....6 210.00 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 31 050.00 euros HT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec le SIEM, répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage publics Avenue des Comtes de Champagne - réf : 2024_D0026

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention établie entre le SIEM et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir la répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage public Avenue des Comtes de Champagne avec passage en Leds.

Une fiche financière numérotée 2024-0149 est jointe à la convention. Le montant qui reste à charge de la Commune est de 24 315.33 euros.

Séance du 29 mai 2024 (suite)

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le SIEM.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'Eclairage public Lotissement Rue du Stade - réf : 2024_D0027

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention établie entre le SIEM et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir la répartition financière pour la réalisation de travaux d'Eclairage public pour le projet Lotissement Rue du Stade.

Une fiche financière numérotée 2024-0151 est jointe à la convention. Le montant qui reste à charge de la Commune est de 4 244.95 euros.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le SIEM.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un budget Lotissement - réf : 2024_D0028

Madame le Maire indique qu'un budget annexe, distinct du budget principal, voté par le Conseil municipal, doit être établi pour toutes les opérations relatives aux lotissements, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve la création du budget annexe dénommé « Lotissement Stade », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente.
- précise que ce budget sera voté par chapitre.
- prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe.

- opte pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M57.

- autorise Madame le Maire à effectuer routes les déclarations auprès de l'administration fiscale.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention pour extension des réseaux d'assainissement au Lotissement -réf : 2024_D0029

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention qui doit être établie entre la CAECPC et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir les modalités de versement d'un fonds de concours pour des travaux d'extension des réseaux d'assainissement du Lotissement rue du Stade, précisément de la Berle.

Le montant des travaux est estimé à 40 500 euros HT soit 48 600 euros TTC. La répartition est la suivante :

- 51 % pour la CAECPC
- 49 % pour la Commune de Bergères-les-Vertus

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature de celle-ci.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- le tableau des permanences électorales est finalisé pour les élections européennes du 9 juin 2024

- les différents devis pour le feu d'artifice ont été analysés et celui retenu est Euro Bengale pour un tarif de 2 000 euros.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 14/06/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 26 juin 2024

L'an 2024 et le 26 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, VALLOIS Jean-François

Excusé ayant donné procuration :

Mme COUTANT Sophie à Mme DENEUFCHÂTEL Karine, M. LHEUREUX Patrick à Mme MONCUIT Jeannine

Excusé : Mme LAYAT Cloé, MM : DOURY Kevin, ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 20/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay
le : 02/07/2024
et publication ou notification du : 02/07/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations
SOMMAIRE

- Validation Appel d'Offres "Création d'une voie d'accès pour lotissement" - 2024_D0030

- Devis pour installation panneaux photovoltaïques - 2024_D0031

- Recensement de la population en 2025 - 2024_D0032

-Validation Appel d'Offres "Création d'une voie d'accès pour lotissement" - 2024_D0030

Un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour le marché susdit par voie de dématérialisation en date du vendredi 26 Avril 2024.

L'ouverture des plis (au total cinq plis électroniques) a eu lieu le mardi 4 Juin 2024 par le service Marchés Publics d'Epernay Agglo Champagne.

NOM DU CANDIDAT	PLI N°1 S RTP	PLI N°2 EUROVIA	PLI N°3 POTHELET	PLI N°4 MARTINS SARL SMTP	PLI N°5
TOTAL TTC	126 626.88 €	143 740.20 €	143 838.00 €	118 508.23 €	129 600.00 €

Après étude de chaque dossier par le service Marchés Publics d'Epernay Agglo Champagne avec qui nous avons conventionné, avec des critères établis de prix des prestations, de valeur technique, de performance en matière de protection de l'environnement, son analyse est la suivante :

	MARTINS TP	S RTP	SMTP	EUROVIA	POTHELET
CLASSEMENT	1	2	3	4	5

Le service Marchés Publics d'Epernay Agglo Champagne propose de retenir l'entreprise MARTINS TP, 4 Rue Grande Carrière, 51150 ATHIS pour un montant de 118 126.20 euros ttc.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix : l'entreprise MARTINS TP retenue et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Il est précisé ici que les travaux seront suivis régulièrement par le Bureau d'études d'Epernay Agglo Champagne avec qui la commune a conventionné pour les travaux et que l'interlocuteur de la commune restera le Bureau d'études d'Epernay Agglo Champagne.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 26 juin 2024 (suite)

Devis pour installation panneaux photovoltaïques - réf : 2024_D0031

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la Mairie. Plusieurs devis ont été transmis. Le devis retenu est établi par l'entreprise O' Courant de Vertus - Blancs Coteaux, pour un montant de 16 403.52 € HT soit 19 681.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Recensement de la population en 2025 - réf : 2024_D0032

Afin de préparer le prochain recensement de la population qui aura lieu en 2025, Madame le Maire propose de nommer Madame BREYER-BATONNET Emilie en tant que coordonnateur recensement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Une restitution de l'étude documentaire historique effectuée sur le site du Mont-Aimé aura lieu vendredi 12 juillet

- Le tir du feu d'artifice est fixé au samedi 13 juillet, un apéritif républicain sera proposé par le Comité des fêtes puis retraite aux flambeaux

- Un point est effectué par Anne-Sophie Vallois et Stéphane Leroy sur la manifestation "Fête de la musique" qui s'est déroulée le 22 juin

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 10/07/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE

L'avenir des écoles

La Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne a envoyé un courrier à la mairie le 07 mars 2024, pour nous informer de la fermeture d'une classe au sein de notre école primaire.

Cette décision met en péril l'avenir de notre école et a conduit à l'organisation d'une manifestation par l'Association des Parents d'Élèves le 19 mars 2024, en amont du conseil d'école. Celle-ci a rassemblé parents d'élèves, familles, enfants et membres du conseil municipal sur le parking de la salle polyvalente.



En début de ce conseil d'école, l'inspectrice de l'Éducation Nationale, Madame Brulant, a expliqué que la fermeture de classe avait été actée en raison de plusieurs critères, notamment les effectifs, le taux de dérogations et l'indice de position sociale de l'établissement.

Au cours de la discussion, les représentants de la commune et des parents d'élèves ont apporté nombre d'arguments dans le but de permettre la révision de cette décision.

Pour plus d'impact, la commune s'est également fendue d'un courrier à la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale reprenant point par point l'ensemble des arguments soulevés lors du conseil d'école, notamment :

- effectifs : baisse annoncée est de 3 élèves pour la rentrée 2024, mais augmentation de 11 élèves la rentrée précédente et refus de scolariser les enfants n'ayant pas 3 ans révolus au 31 décembre de l'année pénalisant.

- taux de dérogation : taux avoisinant les 20 % mais ne représentant que 11 élèves. Plusieurs enfants natifs de notre commune sont également scolarisés dans des écoles alentours sous le même principe de dérogation. Si ceux-ci étaient présents dans nos locaux, alors notre taux de dérogation serait amoindri et nos effectifs en augmentation.

- indice de position sociale de l'établissement : maintien prioritaire des classes situées dans les milieux les plus défavorisés que Bergères-lès-Vertus est considéré comme milieu favorisé. Toutefois, notre école accueille des élèves de tout milieu social.

- projets : Orchestre À l'École (OAE) mis en place en 2021 permettant un enseignement musical et culturel, qualitatif et innovant ; projet Notre École Faisons-La Ensemble (NEFLE) pour changer « la posture de l'élève » (de la maternelle au CM2) en favorisant l'entraide et le respect de l'autre.

Le sénateur Cédric CHEVALIER a lui-même écrit à l'Éducation Nationale pour appuyer notre courrier en demandant le maintien des 3 classes.

Le fonctionnement sur 2 classes pourrait être révisé par l'Éducation Nationale si nos effectifs étaient de nouveau en hausse. Nous lançons donc un appel à tous les parents Bergeronnets afin qu'ils inscrivent massivement leurs enfants dans notre école.

Il s'agit d'un service essentiel auprès de la population que la commune ne souhaite en aucun cas voir s'arrêter.

L'APE et les écoles

En ce début d'année 2024, l'APE et les parents d'élèves se sont malheureusement mobilisés lors du conseil d'école du 19 mars, contre la fermeture de classe pour la rentrée prochaine.



L'APE a également organisé plusieurs actions et événements. La première a été la vente de fromages en provenance directe de Franche Comté et de saucissons, qui a été, une nouvelle fois, apprécié de tous.

Le Carnaval

Le carnaval a eu lieu le samedi 17 février.

L'APE remercie les habitants pour leur accueil chaleureux. Un goûter a été offert aux enfants lors de leur retour à la salle et deux structures gonflables attendaient les enfants.

L'APE a également offert le goûter lors du carnaval organisé au sein de l'école.



La soirée dansante

La soirée dansante a été reconduite le samedi 26 mars avec une salle comble, puisque 260 personnes ont répondu présent !

Le thème de la soirée était Color Party.

Un couscous avec apéritif et dessert était proposé.

Une tombola a été organisée.

Un DJ était présent pour animer la soirée.



Le cirque

Le cirque RUBIS s'est installé sur l'ancien terrain de foot du 27 au 31 mai.

Pendant cette semaine, tous les élèves de l'école ont pu découvrir les arts du cirque pendant le temps scolaire.



Cette semaine magique et hors du temps a été clôturée par un spectacle présenté aux familles vendredi 31 mai en soirée.

Jongleries, acrobaties, trapèzes, cerceaux, assiettes chinoises ... étaient au programme.

Lors de l'entracte du spectacle, des formules repas et boissons ont été proposées à la vente.



L'APE et les écoles (suite)

Le voyage scolaire

Grace aux actions réalisées cette année et aux succès rencontrés, l'APE a pu financer le voyage scolaire de fin d'année. Les élèves se sont rendus mardi 25 juin au Lac du der. Ils ont fait un tour de bateau puis profité d'une animation sur la nature. Après le pique-nique, ils ont profité d'une balade en petit train. Les enfants ont été ravis de cette journée !



Le lâcher de ballon

Le traditionnel lâcher de ballon a eu lieu mardi 2 juillet au matin. Les enfants de la micro crèche se sont joints à nous. Malgré la météo capricieuse, le lâcher de ballon a été réussi. Une collation a été proposée aux enfants.



La sortie accrobranche

Pour terminer l'année et fêter les vacances, l'APE a souhaité offrir une activité aux enfants « hors temps scolaire » et leur a donné rendez-vous samedi 6 juillet au matin au parc Cap Aventure de Montmort-Lucy. C'est 18 hectares de forêt aménagée,

8 parcours acrobatiques forestiers accessibles dès 3 ans. Le tout dans la joie et la bonne humeur !! Le food-truck Nath et Fred attendait les enfants et leurs parents à midi pour leur retour à Bergères. L'APE souhaite des bonnes vacances aux enfants et aux parents, et les attend dès le mois de septembre pour de nouvelles aventures !

Les parents d'élèves qui souhaitent intégrer l'équipe ou le bureau de l'APE sont les bienvenus ! Une réunion sera proposée à la rentrée, n'hésitez pas à vous faire connaître !

La micro-crèche

Vendredi 12 juillet la micro-crèche a organisé une fête de fin d'année sur le thème des jeux olympiques. Après des petits jeux encadrés par les stagiaires, les enfants ont reçu une médaille, un diplôme et un livre offert par la micro-crèche pour chaque enfant entrant à l'école à la rentrée. La fin de journée s'est achevée autour du verre de l'amitié. Merci à tous les enfants et aux parents pour leur présence.



De la nature et du sport

Le verger

Le projet du verger a vu le jour, il a été réalisé mi-mars sur des parcelles du lieudit Fontaine Saint-Memmie.



La municipalité avait invité les écoles à venir participer aux premières plantations du futur verger, les élèves et enseignantes ont été ravis de partager ces moments.



Il sera composé de pommiers, cerisiers, néfliers, figuiers, abricotiers, pruniers, poiriers, noisetiers, cassissiers, groseillers...



Au total, ce sera environ 80 arbres et une centaine d'arbustes fruitiers.

Le City-park

Le projet du city parc a vu le jour au mois de mai : il comprend un city stade avec une piste d'athlétisme,



une Box Fit (c'est-à-dire une structure de fitness métallique fixe et robuste, permettant d'effectuer du renforcement musculaire, du cardio-training et des étirements),



ainsi que 5 agrès de fitness (ski de fond, balançoire, flexion de bras, barres parallèles et vélo).

Des terrains de pétanque, tables de pique-nique et bancs sont prévus afin d'aménager la zone, ainsi que quelques végétations afin d'apporter un peu d'ombre.

Le CCAS

Le 9 mars 2024 s'est déroulé le repas du CCAS, ce moment privilégié est un moment de partage et de lien social, une pause toujours très agréable dans un contexte et un quotidien parfois moins léger.

Ce moment partagé de convivialité a rassemblé 86 personnes et la municipalité, par le biais du CCAS a tenu à offrir à ses aînés un rafraîchisseur de bouteille, qui sera utile en ces temps de fortes chaleurs que nous connaissons chaque été !

La joie et le plaisir d'être ensemble étaient bien présents !

A l'année prochaine !



Le comité des fêtes

Les cloches de Pâques ont fait une escale au Mont-Aimé.

La chasse aux œufs initialement prévue le lundi de pâques est annulée pour cause de mauvais temps. Elle a eu lieu le samedi 6 avril. Une vingtaine d'enfants se sont lancés dans la chasse aux œufs. La récolte fût fructueuse. Cela s'est terminé par le petit verre de l'amitié.



La cérémonie du 8 mai.

Il y a 79 ans, à Berlin, la France surmontait "l'étrange défaite" de mai 1940 et l'esprit de collaboration. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe. "La guerre est gagnée, voici la Victoire".

Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général de Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays, et bien au-delà.



Cette 79ème édition à Bergères a été lancée depuis la place du monument aux morts. Les élèves de l'école Yves Duteil ont chanté l'hymne national, puis les discours ont laissé place au défilé dans le village au son de la musique de l'Harmonie municipale de Vertus "Les Chardonnay".



Un verre de l'amitié a ensuite été partagé. C'est au cours de celui-ci que Monsieur Jean-Luc Raclot a été décoré pour ses années passées en tant que Chef de corps du Centre de Première Intervention de Bergères-les-Vertus.



Le comité des Fêtes (suite)

La brocante 2024

Organisée par le Comité des fêtes, la 4ème édition de la brocante au coeur de notre commune s'est déroulée le dimanche 2 Juin 2024.

Nous avons eu le plaisir d'avoir plus de 85 exposants, particuliers et professionnels, qui ont exposé tout au long de ce nouveau parcours. Nos exposants étaient installés place de l'église mais aussi dans la rue des Mottes et dans la rue des Berceaux sans interruption, proposant ainsi aux visiteurs un parcours au centre du village.



rue des Mottes



place de la Mairie



rue des Mottes



rue des Mottes



rue des Berceaux

Afin de ravir les petits et les grands, la restauration était assurée par Sylvie et Eric Aubin et leur food truck, brasero et hamburgerie. Les manèges et confiseries de la fête patronale traditionnelle animaient cette journée.

Le Comité des fêtes remercie la municipalité pour toutes les autorisations accordées, nécessaires au bon déroulement de cette festivité.

Merci à tous les membres du Comité des fêtes, du Conseil municipal et tous les bénévoles qui ont oeuvré en amont de cette journée pour la préparation mais aussi le jour de la manifestation.

Merci aux habitants qui ont exposé et à tous les participants mais aussi à tous les chineurs et visiteurs ayant fait le déplacement. Merci et à l'année prochaine

Fête de la musique Les 102 Décibels

Ce samedi 22 Juin 2024, le conseil municipal avec la participation du comité des fêtes a présenté la première édition des « 102 Décibels », l'évènement musical bergeronnet.

Au programme, musique, joie, convivialité, et partage !!!!

La météo champenoise étant incertaine, c'est à l'intérieur de la salle polyvalente que vous avez pu assister à cette soirée. Foodtruck, buvette, crêpes, gaufres, churros étaient présents pour ravir petits et grands !

Après le lancement officiel par Mme le Maire, Eva VAUTRELLE, les enfants de nos écoles ont été mis à l'honneur.



C'est ainsi que pour accompagner dans une grande transition, les futurs CP et les futurs 6èmes se sont vus offrir des cadeaux de la part de la mairie, mais aussi du comité des fêtes et également de l'Association des Parents d'Élèves.



Parés pour de nouvelles aventures, les enfants se sont mis en place afin de nous faire profiter d'une représentation de l'Orchestre à l'École, formation musicale emblématique de notre commune. L'ensemble des enfants a pu chanter à l'unisson des chansons apprises en classe mais pas que !!



Ils nous ont fait l'honneur d'interpréter la chanson « Les couleurs de l'amitié », écrite par les enfants de nos écoles lors de la période COVID. Chanson qui d'ailleurs est inscrite et protégée comme le sont de grands titres français !!!!! Félicitations aux musiciens, chanteurs et professeurs !!



Fête de la musique Les 102 Décibels (suite)

Ils ont laissé place au BigBand du conservatoires de Chalons-en-Champagne qui a repris de célèbres titres et ainsi pu mettre l'ambiance pour les nombreux spectateurs présents.



Bien malgré nous et indépendamment de notre volonté, tous les musiciens n'ont pu se produire, mais c'était sans compter sur le karaoké et la soirée musicale, transformant le sol de notre salle communale en véritable piste de danse qui ont fait danser avec ferveur le public jusqu'au bout de la nuit.



Une projection de dessin animé était proposée le lendemain pour clôturer ce week-end festif !

Ravis de vous avoir compté nombreux pour cette première, on vous donne rendez-vous l'année prochaine !



Ces événements demandent un investissement important pour les bénévoles qui l'organisent, c'est à ce titre que nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à l'organisation et au bon déroulement de ce week-end !



N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez rejoindre l'aventure et ainsi permettre à notre si joli village d'être vivant !

Musicalement et associativement,

Le tennis, un sport réservé à tous



C'est d'autant plus vrai que notre club est désormais labellisé « **TENNIS SANTE** »

Le tennis club de Bergères Espoir Sportif Bergères Tennis a été créé

il y a plus de 35 ans.

Il est doté de 2 courts extérieurs qui ont été rénovés au printemps dernier et d'un club house. Il dispose de la salle polyvalente qui permet de jouer sur un court couvert quand la météo ne permet pas de jouer à l'extérieur.

Réservation sur TEN'UP application dédiée au tennis pour tous les licenciés et non licenciés.

La saison 2023-2024 se solde avec 106 licenciés ! répartis de la façon suivante : 33 femmes et 73 hommes - 66 jeunes et 40 adultes.

Ce sont plus de 20 heures de cours qui sont données toutes les semaines par 3 enseignants : Anthony diplômé BE et tennis santé, Marie CQPET, Franck Initiateur. Les plannings ont été réorganisés par rapport aux différentes disponibilités des enseignants et des élèves. Les entraînements se déroulent dans la salle polyvalente ou sur les courts extérieurs en fonction de la météo.

Notre club est particulièrement dynamique, ce qui nous a valu de recevoir le challenge développement OR pour la saison 2022-2023. Distinction mise en place par le Comité Marne de TENNIS et qui récompense les clubs les plus actifs de la Marne.

Vous pouvez aussi nous retrouver sur notre page **FACEBOOK**.

Merci à nos sponsors GROUPAMA- RAVILLON, les viticulteurs de Bergères et la commune qui nous apporte son soutien financier. Et notre nouveau partenaire LANDREAT Dorian, agent immobilier IAD.

Le loto du tennis

Notre traditionnel Loto s'est déroulé le vendredi 19 avril. Ce fut un succès : de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance (plus de 400). Un grand merci à tous nos généreux donateurs qui nous permettent d'équilibrer notre budget.



Loto du vendredi 19 avril

Le tennis santé

Notre club a obtenu le label **TENNIS SANTE**, c'est Anthony HADALA notre BE qui a la certification pour s'en occuper, voici une liste non exhaustive des cas concernés : **Affections longue durée Obésité - surpoids majeur - Diabète - Cancer(s) - Maladies cardio-vasculaires - Maladies respiratoires ou Sport pour tous : Prévention et lutte contre la sédentarité - Facteurs de risque cardio-vasculaires - Précarité - perte d'autonomie - Perte sociale.....**

Pour tout renseignement adressez-vous directement à Anthony au **06.49.79.86.51** qui saura vous orienter vers la meilleure solution selon votre pathologie.

La remise officielle a été faite le 15 juin par le docteur Eric Vandendaele, médecin fédéral. Tous les cabinets de santé, maisons médicales, maison de retraite du Sud-Ouest marnais vont être contactés pour les informer de ce label.



Le tennis, un sport réservé à tous (suite)

Le champenois par équipe

Duo mixte, une équipe engagée qui termine 5ème sur 6. 2 équipes étaient engagées, celle des messieurs termine dernière avec 1 victoire et 3 défaites quant aux dames leur équipe termine 1ère avec 4 victoires! bravo à tous et à toutes !

Le tennis scolaire

Plusieurs actions vont être menées auprès des écoles, de la cour au court. Découverte de façon ludique du tennis.

Opération réalisée à l'école maternelle de Bergères les Vertus et à l'école Saint Joseph de Vertus et nous avons profité des nouvelles installations sportives.

A la rentrée d'autres opérations vont se dérouler.



Raquettes Ados

Une équipe a participé à la finale départementale qui s'est déroulée à l'URT à Reims. Elle termine 6ème sur 12 équipes inscrites.



Raquettes FFT

Participation d'une équipe à une des phases de compression à Montmiral mais qui ne s'est pas qualifiée pour la finale départementale.



Portes ouvertes

PORTES OUVERTES du samedi 31 Août et dimanche 1er septembre, **A VOUS DE JOUER !**

Afin de promouvoir et de faire connaître notre club une distribution de plus de 3500 flyers va être réalisée dans les communes aux alentours de BERGÈRES, ainsi que des affiches. Nous allons faire découvrir le tennis aux enfants et adultes. Cette journée va permettre de faire connaître notre club et de nouveaux licenciés vont pouvoir s'inscrire avec l'offre supplémentaire du tennis santé

Vous pouvez si vous le désirez aider financièrement votre club. Merci par avance pour votre soutien ! Voici 2 façons de le faire :



Aidez votre club sportif ! Il en a besoin ! Faites un don déductible d'impôts sur «soutienstonclub.fr».

Vous voulez essayer de taper la petite balle jaune ? Renseignements auprès de la présidente Sylvie DAVERDON / 06.16.49.47.48

OPERATION PROLONGEE AVEC VOTRE MAGASIN CARREFOUR :

Le sport, ça s'apprend, mieux manger aussi. Jusqu'au 30/06/2025, grâce à votre Carte Carrefour, soutenez notre club !

En achetant des produits Primes Fidélité, cumulez des points pour votre club de sport ! Plus votre club a de points, plus il peut débloquent des équipements sportifs. Alors, qu'attendez-vous pour participer ? il vous suffit d'associer votre carte à notre club en vous connectant

<https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport>

Le 13 Juillet 2024

Un apéritif républicain proposé le 13 juillet par le Comité des fêtes a rassemblé une centaine de personnes dans la joie et la bonne humeur avant de débiter la retraite aux flambeaux.



Petits et grands ont défilé avec lampions et torches dans les rues du village jusqu'au lieu du tir du feu d'artifice qui a été magnifique pour clôturer cette belle soirée du 13 juillet et qui a enchanté les personnes présentes pour le plaisir de toutes et tous !



Défilé aux flambeaux



Défilé aux flambeaux



Défilé aux flambeaux



Feu d'artifice 2024

L'ensemble du cortège formé est alors monté jusqu'aux pieds des vignes, et s'est installé pour admirer le feu d'artifice tant attendu par tous !

Le verre de l'amitié a conclu cette soirée républicaine !



Défilé aux flambeaux

Le 14 Juillet 2024

Nous nous sommes retrouvés le lendemain matin, pompiers, élus, et citoyens accompagnés des anciens combattants pour la cérémonie du 14 juillet.



Après le dépôt de gerbe au monument aux morts et le discours de Madame le Maire, un défilé dans le village au son de la musique de l'harmonie municipale de Vertus "Les Chardonnay" a eu lieu jusqu'à la salle polyvalente, où était proposé le verre de l'amitié.



A cette occasion, Madame le Maire dans son discours, a rappelé "l'importance de se rassembler pour ne pas oublier. Les cérémonies sont le souvenir de ceux qui se sont battus pour nos valeurs et nos libertés."



Elle a ainsi tenu à rendre hommage à Monsieur Bernard BANHOLZER, ancien combattant qui était présent à toutes nos cérémonies et commémorations patriotiques, elle a salué son dévouement, son sens du devoir et sa gentillesse. Après une minute de silence observée, l'assemblée a partagé le verre de l'amitié.



Les naissances

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

- CHAMPION Louison le 21 mai 2024



Les décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

- LANDRÉAT Paul le 16 juin 2024

L'association Féindra 51



"Pour éviter la prolifération de nos amis félins, qui peut conduire à de l'abandon de chat, et à la destruction de la petite faune, la commune fait appel à l'association Féindra 51 qui stérilise les chats errants (reconnaisable via une encoche dans l'oreille) et les

relâche par la suite pour les sauvages ou si sociable peuvent être proposé à l'adoption.

Aussi, si vous connaissez des lieux dans la commune où le nombre de chats errants est important ou que vous trouvez une portée, nous vous remercions de vous rapprocher de l'association Féindra 51 ou du secrétariat de la mairie".

L'association Féindra 51, à but non lucratif, est un groupement de bénévoles actif sur le terrain afin de réduire la prolifération féline.

En accord avec la commune de Bergères-lès-Vertus, l'association interviendra afin de stériliser les chats errants.

Les plus sociable et les chatons, pourront être proposé à l'adoption, après mise en règle et soins apportés, et sous réserve de place disponible dans les familles d'accueil.

Grâce au travail déjà effectué, plusieurs chats de la commune sont stérilisés et des chatons adoptés. Ce type d'opération est important aussi bien pour les chats que pour les riverains.

On ne le répète jamais assez mais l'adoption est un acte important et réfléchi. Pensez également à stériliser et identifier vos animaux.

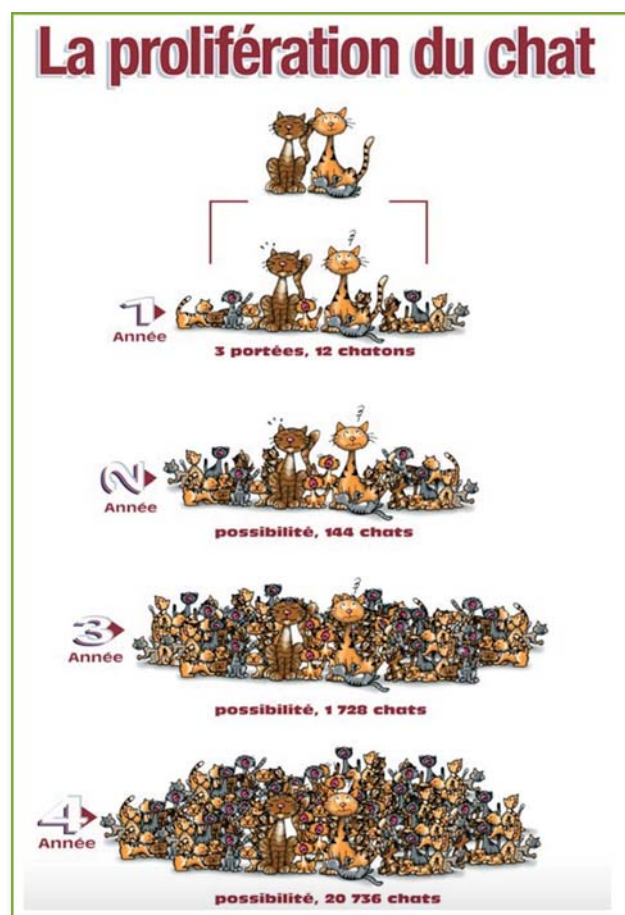
Les futurs adoptants s'engagent pour plusieurs années. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie ou de notre association pour tout signalement sur notre facebook: **association féindra51** ou par mail **felindra51@gmail.com**

Nous recherchons également des bénévoles, des familles d'accueil mais aussi des dons de nourriture, litière, matériels ou accessoires.

La stérilisation du chat est un acte de protection

- Améliore la qualité de vie du chat
- Protège des maladies sexuellement transmissibles d'origine virales
- Limite les risques de fugues
- Ralenti la prolifération féline dans les rues et les associations
- Réduit son impact environnemental sur la petite faune
- Freine les comportements intempestifs (ex: marquages)
- Prévient les risques d'accidents et de blessures liés à l'extension de son territoire

f Association Féindra 51



Les numéros et les adresses utiles

112

Urgences médicales

15

Samu

17

Gendarmerie

18

Pompiers bénévoles de Bergères-les-Vertus ou Centre de secours de Vertus



Astreinte Eau
06.76.75.68.17



Astreinte Gaz
08.00.47.33.33



Astreinte Electricité
09.72.67.50.51



Maison De Santé Pluridisciplinaire (Vertus)
03.26.52.31.47



Centre anti-poison
03 83 32 36 36



Pharmacies de garde
32 37 - www.3237.fr



Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
www.urgence114.fr



SOS Amitié
51100 Reims
03 26 05 12 12



Caisse d'Allocations Familiales
0 810 25 51 10
www.caf.fr



Mairie de Bergères-les-Vertus
03.26.52.23.39 / 06.70.08.83.09



Plus d'informations sur les services de la commune.

SCANNEZ MOI



Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

Site de la Communauté d'Agglomération Epernay et Pays de Champagne où l'on retrouve les missions, les horaires, les démarches et services...



Plus d'informations sur les services et les missions

SCANNEZ MOI